



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**REÇU LE  
09 DEC. 2021**

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau et risques  
Police de l'eau et des milieux aquatiques  
Affaire suivie par : Gaston DUPRET  
Tél : 04 68 38 10 74  
Mél : [gaston.dupret@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:gaston.dupret@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Perpignan, le 1 décembre 2021

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement, concernant la création d'un lotissement au lieu dit "El Pou Vila" sur la commune de LLUPIA enregistré sous le numéro 66-2021-00128, un récépissé vous a été délivré le 27 septembre 2021.

En application de l'article R. 214-35 du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le récépissé de déclaration délivré le 27 septembre 2021 vaut autorisation de travaux et vous pouvez entreprendre cette opération dès-à-présent.

Le présent accord vous est donné sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Je vous informe qu'un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé et de la présente lettre sont transmis à la mairie de Llupia, pour affichage du récépissé pendant un mois minimum.

Le récépissé sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales pendant un délai d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef adjoint  
du service eau et risques**

**Philippe Orignac**

**SAS LLUPIA AMENAGEMENT**  
1066 avenue Eole  
66000 PERPIGNAN